



PRÉFET DE LA MAYENNE

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques  
Bureau des procédures environnementales et foncières  
Affaire suivie par : Mme Aurélie CLARET  
Téléphone : 02.43.01.51.47  
Fax : 02.43.01.51.02  
Courriel : aurelie.claret@mayenne.gouv.fr

Laval, le 21 FEV. 2014

**Compte-rendu de la réunion de la Commission de Suivi de Site  
Lhoist France Ouest à Neau  
7 novembre 2013**

La réunion de la Commission de Suivi de Site s'est tenue le 7 novembre 2013 à la mairie de Neau, sous la présidence de Madame la sous-préfète de Château-Gontier.

**MEMBRES PRESENTS A LA REUNION :**

- M. Philippe Merceleanu - Directeur régional de la société Lhoist France Ouest
- M. Xavier Greco - Directeur usine de la société Lhoist France Ouest
- M. Jonathan Gilmas - Elu Délégué du personnel /Comité d'Entreprise
- M. Jonathan Soreau - Salarié
- M. Alain Serret - Inspecteur à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - unité territoriale de Laval
- M. Gérard Tessier - Agence régionale de la Santé - Délégation territoriale de La Mayenne
- M. Daniel Climent - Maire de Neau
- M. Claude Garnier - Maire de Brée
- M. Thierry Robin - Représentant la communauté de communes des Coëvrons (3C)
- M. Claude Poirier - Représentant les riverains
- M. Albert Badier - Représentant l'association Mayenne Nature Environnement

**ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :**

- M. Patrice Lelièvre - Représentant l'association Mayenne Nature Environnement
- M. Michel Ferriault - Directeur carrière de la société Lhoist France Ouest
- M. Gérard Dureau - Elu Délégué du personnel/ Comité d'Entreprise

**ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION**

- Mme Aurélie Claret - Bureau des procédures environnementales et foncières - Préfecture de la Mayenne

## **ORDRE DU JOUR :**

- Présentation du rapport d'activité 2012 par l'exploitant ;
- Point d'actualité des installations ;
- Questions diverses.

Madame la sous-préfète de Château-Gontier remercie les membres de la commission de leur présence. Après un bref tour de table, Mme la présidente demande s'il y a des questions avant de commencer l'ordre du jour.

### **En préambule :**

M. Badier souhaite faire un point sur les rejets de la carrière de « la Jametière » à Torcé Viviers en Charnie.

M. Mercelau explique que la Commission de Suivi de Site de Neau, présente le bilan de l'année précédente pour l'usine de Neau en intégrant uniquement les carrières de « Geslin » et de « La Gare ».

M. Serret ajoute que dans un souci de cohérence, il a été décidé de présenter, lors de la Commission de Suivi de Site de Neau, les carrières de « Geslin » et de « La Gare » puisqu'elles sont directement associées à l'usine de Neau. D'autre part, il est évident que dans le cas d'un arrêté complémentaire à prendre, on validera le principe de la CSS pour chacune des deux carrières.

Mme la présidente rappelle que le Comité de Suivi spécifique à la carrière de « Torcé-Viviers-en-Charnie » se tiendra le 22 novembre 2013.

### **I - Rapport d'activité 2012**

M. Greco présente le rapport d'activité de l'année 2012, ainsi que la société Lhoist France Ouest (LFO). Il commence par quelques chiffres marquants à savoir le chiffre d'affaires de 1,7 M€ et les ventes de matières cuites et crues (14,3 et 26 millions de tonnes). Le groupe Lhoist, implanté en Europe (5 500 salariés, 30 nationalités, 88 usines sur 23 pays, 3 centres de Recherches et Développement) est organisé en business units (regroupement d'usines). Le siège social est basé en Belgique et le groupe Lhoist, en plus d'être présent principalement en Europe de l'est, dispose d'implantations aux Etats-Unis, au Brésil, avec des prospections en Russie, en Chine, en Malaisie, en Amérique du sud.

#### **1) Les produits**

M. Greco continue sa présentation par les produits phares de l'entreprise : les produits dits « crus » (le calcaire, et la dolomie), « cuits » (la chaux vive calcique (CaO), la chaux magnésienne (MgO), la chaux hydratée (Ca(OH)<sub>2</sub>/Mg(OH)<sub>2</sub>), les produits « liquides et pâteux » (lait de chaux, pâte à chaux).

#### **2) Application de la chaux**

La chaux de l'usine de Neau, possède de nombreuses fonctionnalités, utilisées dans de très vastes applications environnementales, industrielles ou agricoles (construction, génie civil, traitement des eaux, sidérurgie, agriculture etc...), le terrassement, le traitement de l'argile (en général les travaux publics) et actuellement pour le chantier LGV.

### **3) Lhoist France Ouest – Groupe**

L'usine de Neau, autorisée par arrêté préfectoral du 19 avril 2013, est alimentée par 3 carrières à ciel ouvert.

La société mère (FIBAC) de Lhoist France Ouest (LFO) regroupe les directions générale financière, technique et commerciale de Balthazard & Cotte, membre du Groupe Lhoist, et est située à Grenoble.

Le groupe comprend également des sites de stockage, comme à Erbray (44) et aux Aucrais (14), ainsi que des zones de dépôt à Langey (28) à Loudéac (22) et à Bruz (35).

Le site de Neau regroupait 56 personnes au 31 décembre 2012. Celui-ci est l'un des deux sites français de production de chaux magnésienne, certifié ISO9001 et GMP en 2008.

### **4) Production de 2012**

En 2012, la production de chaux en sortie de four a été de 72% nominal des 300 000 tonnes/an prévu (réparti en CaO : 163 298 T et MgO : 53 170 T). En 2012, les matières premières viennent en priorité de la carrière de « Torcé-Viviers-en-Charnie », avec 377 439 tonnes, puis la carrière de « Geslins » avec 120 913 tonnes et la carrière de « la Gare » avec 2 188 tonnes. Les produits finis étant en première position, la chaux calcique avec 168 971 tonnes, suivie de la chaux magnésienne avec 49 575 tonnes, la chaux éteinte calcique 34 490 tonnes, calcaire broyé 27 449 tonnes, dolomie broyée 14 1587 tonnes, produits conditionnés 6 782 tonnes et la chaux éteinte magnésienne 1 671 tonnes. Sachant que ces quantités ont beaucoup augmenté en 2013, grâce aux travaux de la LGV.

### **5) Combustibles et Gaz à Effet de Serre (GES)**

La période 2007 à 2012 a assisté à une augmentation de la consommation de petcoke, économiquement plus rentable que le gaz, notamment avec le basculement au 2<sup>ème</sup> four au petcoke depuis le milieu de 2011. Par contre, Lhoist abandonne progressivement l'usage du charbon sec.

#### **- répartition du CO2 émis**

En termes d'émissions de CO<sub>2</sub>, celui-ci est passé à 240 655 tonnes, essentiellement dû à l'augmentation de la chaux calcique broyée pour les projets de la LGV. En effet, les deux sources d'émission du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), sont la décarbonatation du calcaire qui représente près de 70% des émissions, et la combustion (gaz naturel et petcoke) qui représente les 30% restants. Le site est soumis à un Plan d'Affectation de Quotas de CO<sub>2</sub> validé en 2013.

### **6) Mesures environnementales et rejets atmosphériques**

#### **a) Les rejets atmosphériques : poussières**

En s'appuyant sur les tableaux du rapport d'activité de l'année 2012, M. Greco décrit les mesures effectuées entre le 5 novembre 2012 et le 7 novembre 2012. Les mesures faites sur les fours n°3 et n°4, étaient conformes. Par contre, pour le four rotatif, il a été effectué deux mesures qui étaient supérieures aux valeurs admissibles, d'où en fin d'année 2012, un investissement de 60 000€ de travaux de réfection du filtre sur le four rotatif.

Les retombées de poussières dans l'environnement, canalisées et diffusées, sont mesurées en fonction de deux méthodes, l'une dite « des plaquettes » et l'autre dite « des jauges de Owen ». Ces méthodes n'ont révélé aucune non conformité.

b) Les rejets aqueux

L'usine exploite une carrière dont on a, en permanence, besoin d'extraire de l'eau (proche de la nappe phréatique). Les contrôles s'effectuent au niveau des eaux pompées, à la sortie des bassins de décantation ainsi qu'en amont et en aval de « La Jouanne »

Les échantillons d'eau ont été prélevés à la sortie de l'usine et de la carrière avant le rejet dans « La Jouanne ». Le site est autonome pour sa consommation d'eau du fait des eaux d'exhaure de la carrière de « Geslin ». L'eau est de bonne qualité.

Les rejets d'eaux sanitaires sont épurés dans des dispositifs d'assainissement individuels. Les eaux de ruissellements sont collectées et traitées dans des bassins de décantation et, le cas échéant, traitées par séparateurs d'hydrocarbures, avant d'être rejetées dans « La Jouanne ».

M. Badier revient rapidement sur le site de Torcé-Viviers-en-Charnie. M. Mercelean rappelle que ces éléments seront évoquées lors du comité de suivi mais tient néanmoins à souligner que des travaux d'amélioration ont été réalisés afin d'augmenter la capacité de traitement des rejets de cette carrière.

c) Mesures acoustiques

Une campagne de mesures de bruits est réalisée une fois tous les trois ans conformément à l'arrêté préfectoral ; la dernière a été effectuée entre le 23 et le 26 janvier 2012, en 12 points de mesures (calcul de l'émergence et en limite de propriété). Pendant la période diurne et nocturne les valeurs des niveaux sonores sont conformes à l'arrêté préfectoral, les niveaux d'émergences pour la période diurne sont conformes, seul un point est supérieur aux exigences de l'arrêté. Pour la période nocturne seulement trois points sont supérieurs aux valeurs imposées. Il faut noter qu'il n'y a pas d'arrêt de production pendant la nuit. Les émissions sonores sont perçues depuis le lotissement et l'entrée du village.

Afin d'être en conformité avec le nouvel arrêté de 2013, la société Lhoist France Ouest a demandé à une société extérieure de réaliser une étude afin de connaître et de déterminer les sources de bruits (relevé en trois dimensions de l'usine par avion afin de modéliser la propagation du bruit). Les études ont débuté en janvier 2013, leur restitution prévue pour début décembre 2013, orientera les investissements de 2014.

La présidente demande si l'entreprise fonctionne jour et nuit.

M. Mercelean répond que l'entreprise fonctionne 24h/24h sur 365 jours, sans interruption d'activité l'été. Ce qui « choque » ce sont les variations de bruit.

M. Serret ajoute que la cause du bruit est essentiellement dû au chargement des pierres dans les trémies du four, avec une fréquence régulière toutes les 15 minutes.

M. Mercelean informe que lors de la conception du nouveau four, l'aspect bruit a été intégré dans l'investissement de 2013.

M. Greco poursuit la présentation en évoquant le bardage sonore du nouveau four en fonction des normes environnementales, les protections sont d'une part phoniques et d'autre part thermiques ajoute M. Soreau.

M. Poirier revient sur les problèmes de bruits nocturnes.

M. Greco reprend son explication, sur cette variation de bruit. En effet, il est prévu de ne pas vider entièrement les silos afin de modérer le bruit. Cependant, le bruit peut apparaître dans deux cas de figures : soit une panne, soit un changement de qualité de la pierre (lorsque l'on passe d'une pierre à l'autre). Dans les deux cas, il est nécessaire de vider entièrement le silo. Evidemment pour le changement de qualité, on demande à ce que cela ne soit pas fait de nuit.

M. Soreau ajoute que le plus souvent il s'agit de pannes.

M. Greco poursuit et indique que c'est plus souvent le cas sur les silos de 80 tonnes, et pour la fabrication des produits finis. Il faut noter que le four n°5 fait écran pour les bruits perçus par le lotissement proche. Le plan d'investissement 2014 prévoit le bardage (« habillage ») des fours n°3 et n°4, ce qui constituera une structure groupée autour du four n°5, englobant les fours n°3 et n°4.

M. Climent insiste sur le fait que la société est informée rapidement dans le cas d'un problème de bruit. Il existe un réel échange d'informations.

M. Poirier poursuit et présente le cas d'un riverain voisin du site, qui est dérangé par les déchargements des camions, qui sont réalisés très tôt le matin à 5h45.

M. Greco rappelle qu'il y a une nouvelle réception depuis 6 mois. Il est cependant possible d'améliorer les horaires.

M. Merceleau souligne que le flux devrait se ralentir après août 2014. Il propose de revoir les horaires et les zones de déchargement, par exemple de commencer à partir de 7h, ce qui implique de décaler l'horaire du soir jusqu'à 18h. M. Serret ajoute que jusqu'à 7h, il s'agit des heures de nuit.

M. Poirier intervient de nouveau sur la nuisance sonore des fours.

M. Serret rappelle que le four n°5 n'apportera pas de nuisances supplémentaires, bien au contraire. Comme l'a déjà expliqué M. Greco, (et également noté dans l'arrêté préfectoral), la difficulté est de traiter l'existant. La commission de suivi de site se fait à un moment charnière, en effet le nouvel arrêté n'a que 6 mois. La société fait le bilan de l'an dernier (2012), où l'arrêté dont on parle n'était pas encore applicable. On demande des comptes à l'exploitant à la date anniversaire de l'arrêté (les modifications et autres améliorations ont été longues à mettre en place). Il faut rappeler qu'avant même d'avoir son arrêté d'autorisation, l'entreprise avait déjà engagé un certain nombre de travaux. M. Serret a également fait une visite du site au printemps, un constat a été fait sur le bruit (cabanage des surpresseurs des fours dans un bâtiment en béton). Tout ce qui est construit de nouveau prend en compte les meilleures techniques disponibles telles que cela a été demandé à l'industriel dès le départ du dossier de demande d'autorisation. Le bardage « double peau », va contribuer à réduire le bruit. Cependant, il est nécessaire d'aboutir à une cartographie sonore qui va permettre d'identifier les sources. Il ne faut pas se tromper de sources afin d'améliorer la situation des riverains et ne pas investir à fonds perdus. Actuellement, il y a des choses qui ont été faites et des choses qui sont "budgétées" dès à présent pour "habiller" les fours. On est dans la continuation de l'amélioration de l'existant pour les fours n°3 et n°4 qui fonctionnent. Le four n°2 est à l'arrêt depuis plusieurs mois, c'est une source de bruit qui est momentanément supprimée. Pour les autres sources sonores non encore clairement identifiées, il convient d'attendre les résultats des études engagées. En 2014, la CSS pourra demander à l'exploitant de

présenter les résultats de cette étude de bruit avec le plan d'investissements (qui sera mis en place pour traiter les sources du bruit), accompagnés des choix et de leur pertinence.

M. Merceveau propose également une visite du site afin que les riverains puissent apprécier l'évolution et les améliorations de l'usine.

M. Serret reprend son explication et précise que dans le cadre d'une extension, ou d'un nouveau dossier, il y a une étude de bruit dite « prospective ». L'exploitant fait des propositions afin de maîtriser le bruit (étude d'impact). Dans le cadre d'un fonctionnement normal, les seules obligations de l'exploitant sont des contrôles périodiques et ponctuels, on ne peut imposer des contrôles continus. Le contrôle ponctuel est fait par des bureaux de contrôles, reconnus et compétents, qui travaillent conformément aux normes en vigueur. La règle en matière d'« installations classées » c'est de réaliser un contrôle tous les trois ans, ou sur demande selon la situation et/ou de la sensibilité de l'environnement. Dans le cas de Lhoist, la démarche consiste en une « modélisation informatique » sur une base prenant en compte la topographie des terrains et la situation des riverains. Ce logiciel va permettre d'identifier pour les traiter certaines sources ou d'en modifier les caractéristiques. L'intérêt de cette analyse, permettra notamment d'orienter les choix de l'exploitant lors du renouvellement des matériels (moins bruyants), en prenant en compte la composante bruit et ainsi identifier les sources les plus prégnantes pour les riverains. Un plan de résorption et d'amélioration de la situation sera mis en oeuvre. Par son ampleur, la démarche revêt un caractère remarquable qui atteste d'une prise en compte sérieuse de la problématique bruit par l'industriel.

M. Garnier demande s'il y a un rapprochement des riverains par rapport au site.

M. Serret précise qu'il faut être vigilant, car si au fur à mesure que l'usine réduit son niveau sonore, les habitations se rapprochent, on ne va jamais « s'en sortir ». Il existe une règle de droit en environnement qui est de parler de l'existant et de résorber les non conformités existantes. Cependant, dès lors qu'une cartographie est faite et que l'exploitant respecte son arrêté, la plainte de tout nouveau riverain venant s'implanter auprès de l'usine, ne sera plus recevable.

M. Climent précise que le lotissement se trouve au nord, qu'il est éloigné de l'usine, il existe une réelle désertification du centre et ajoute qu'un projet de contournement est prévu.

La présidente insiste sur le fait que les prochains acquéreurs doivent être informés de la situation de l'usine afin qu'ils puissent faire leur choix en toute connaissance de cause, et ce également pour le projet de contournement ; il s'agit d'information préventive.

M. Greco continue sa présentation à l'aide du diaporama et les photos associées pour présenter les coûts engendrés de la société et les différents investissements réalisés.

### **7) Les coûts engendrés**

- Taxe professionnelle : 291 414 €
- Taxe foncière : 198 836 €
- Achat de transport : 3 321 938 €
- Achat entretien : 1 463 968 €
- Sous-traitance : 5 479 992 €

## 8) Investissements HSE (Hygiène Sécurité Environnement) :

- Trémie réception petcoke : 300 000€
- Hangar de stockage des produits conditionnés : 150 000€
- Insonorisation Fours 3 et 4 : 150 000€  
(réalisé dans le cadre du nouveau F5)
- Détection incendie dans la nouvelle salle électrique hydratation : 6 000€
- Aspiration poste soudure atelier maintenance : 11 000€
- Amélioration rampe de lavage camion : 6 000€
- Poursuite de la rationalisation des circuits dans le cadre du chantier du nouveau four n°5 débuté en 2011.

M. Merceveau précise qu'il serait intéressant de se réunir pour la prochaine Commission de Suivi de site au printemps.

M. Merceveau précise les grands axes de développement 2014 de l'usine. D'une part la sécurité des salariés (renforcement de la sécurité du personnel, plan d'investissements humains et techniques), avec la volonté de changer les habitudes du personnel, point abordé lors du dernier Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail, d'autre part l'environnement (rejets canalisés et de poussières diffuses), modifications des accès, remise en état des pistes (goudronnage et bétonnage sous-traités et agir régulièrement pour entretenir et nettoyer les pistes). L'amélioration de l'impact visuel est également prévu (intégration paysagère de l'usine dans la commune de Neau), notamment à partir de la route d'Evron en prévoyant des plantations sur les parkings. Une seule entrée d'usine pour sécuriser le trafic des camions, la route de Jublains sera l'entrée principale. L'entreprise souhaite changer son image à travers l'environnement et l'aspect humain, l'entreprise vient de signer des « Contrats de Génération ». Elle souhaite aller dans le sens de l'emploi et de la formation personnelle.

M. Garnier demande si le projet de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) a été créateur d'emplois.

M. Merceveau répond par la négative pour l'usine. Cependant il a été créé des emplois indirects en sous-traitance (le transport) et notamment pour le chantier LGV. C'est un réel atout pour l'entreprise, qui a permis de la moderniser, et de la pérenniser dans le temps, offrant également une ouverture pour l'emploi local et le développement industriel. Il s'agit d'un bien pour l'usine de Neau avec de bonnes perspectives de ventes. 2013 était une bonne année, 2014 sera une année également correcte, 2015 s'annonce plus difficile, avec une baisse significative de la production du fait de la fin des travaux de la LGV pour août 2014. Il faut inévitablement se préparer à la sortie de la LGV (prévisions de nouveaux clients pour 2014-2015).

### II) La carrière de « Geslin »

Pas de commentaires particuliers

### III) La carrière de « la Gare »

M. Merceveau annonce les perspectives de la Carrière, et précise que la société doit présenter un dossier fin 2014. En effet la carrière la Gare doit "bouger" suite au projet de déviation du passage à niveau qui commence à prendre forme. LFO est l'un des seuls producteurs de chaux dolomiques en France. Pour Lhoist, le gisement revêt un caractère stratégique très important, c'est pourquoi l'entreprise souhaite éviter que la déviation ne le traverse. L'exploitant considère qu'il s'agit d'une source quasi unique en France. Quelques tirs d'abattage sont encore envisageables, mais l'objectif est de présenter un dossier de demande d'autorisation intégrant dans le plan d'exploitation sur du long terme, cette déviation du passage à niveau, dans une perspective d'implantation foncière définitive.

M. Serret précise également que les plaintes sont essentiellement dues aux tirs de mines (vibrations) de la carrière de « la Gare ». Les maisons ont été construites sur le même « piton rocheux ».

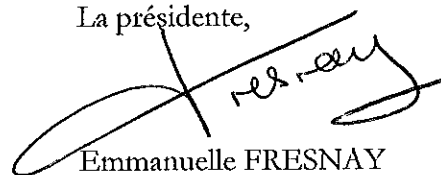
M. Merceveau précise qu'en lien avec RFF, la sécurité du « passage à niveau » a été renforcée. La société, la municipalité, la Communauté de Communes des Coëvrans et le conseil général, se sont également concertés sur le trafic camion (qui a augmenté du fait de leur consommation de production de chaux). Il n'y a pas eu de remarques et de plaintes particulières à propos du trafic routier.

M. Climent précise que la commune refera également un point avec la Communauté de Communes des Coëvrans sur ce sujet.

En conclusion, et en l'absence de questions, madame la présidente reprend les points importants de la réunion, et constate une véritable volonté d'échanger entre les différents intervenants (entre l'usine, les riverains, les élus et les services de l'Etat), le partenariat est efficace. La présidente note également les efforts de l'entreprise quant à la réalisation des travaux d'amélioration du site notamment sur le bruit, ainsi que sur l'ensemble des actions qui ont été menées dans ce sens, sans oublier la signature de contrats de génération qui est un objectif essentiel en termes d'emplois. La présidente conclut et fait remarquer le souhait de la société de réunir la prochaine commission à la fin du printemps avec une visite du site. La prochaine réunion se déroulera début juin 2014.

Madame la présidente remercie les membres de la Commission de Suivi de Site de leur participation à cette réunion et met fin à la séance à 12h10.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emmanuelle Fresnay', written over a horizontal line.

Emmanuelle FRESNAY